



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 5 de l'ordre du jour	IOPC/NOV23/5/7	
Date	5 septembre 2023	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92A28	●
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC81	
Assemblée du Fonds complémentaire	SA20	●

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT ET OPINIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR 2022

Note de l'Administrateur

Résumé :	L'Administrateur a établi les états financiers du Fonds de 1992 et du Fonds complémentaire pour l'exercice 2022.
Mesures à prendre :	<u>Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire</u> Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

1 Introduction

- 1.1 L'Administrateur a établi les états financiers du Fonds de 1992 et du Fonds complémentaire pour l'exercice 2022. Les états financiers, ainsi que le rapport et les opinions du Commissaire aux comptes, figurent dans les documents IOPC/NOV23/5/7/1 (Fonds de 1992) et IOPC/NOV23/5/7/2 (Fonds complémentaire).
- 1.2 Les états financiers des deux Fonds sont divisés en trois sections :
- dans la section 1 figurent les observations de l'Administrateur sur les états financiers ainsi que la déclaration relative au contrôle interne. Pour ce qui est du Fonds de 1992, cette section contient également les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes et la suite donnée par l'Administrateur ;
 - dans la section 2 figure l'opinion du Commissaire aux comptes et, pour ce qui est du Fonds de 1992, figure également le rapport du Commissaire aux comptes ; et
 - dans la section 3 figurent les états financiers et les notes s'y rapportant.
- 1.3 À l'intention des parties prenantes des FIPOL qui s'intéressent particulièrement aux comptes vérifiés, les états financiers seront disponibles sous la forme d'une publication en ligne une fois qu'ils auront été approuvés par les organes directeurs.

2 Mesures à prendre

Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

L'Assemblée du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invitées à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.